



Procès-verbal de la Commission du personnel de l'Unil (CoPers)

Séance n°54 du mardi 8 octobre 2013, 11h15, salle 3799, Géopolis

Présent-e-s

Mmes
Nadine Richon
Christine Mohr
Agnieszka Soltysik Monnet
Nathalie Chiva
Gabriela Cordone
Isabelle Moinet
Romaine Morard
Nathalie Dongois (prise de PV)

Excusé(e)s

Mmes
Mathilde Falzone
Christina Györkös

Ordre du jour

- 1) ADOPTION DU PV DE LA SEANCE DU 10 SEPTEMBRE 2013..... 2
- 2) REFORME DU SYSTEME DE PARKING SUR LE CAMPUS 2
- 3) LETTRE ENVOYEE AUX DOYENS DES DIFFERENTES FACULTES..... 2
- 4) SUIVI DE LA REFORME DE LA CEPV 3
- 5) POINT DE GABRIELA CONCERNANT UNE CHERCHEUSE PERUVIENNE 3
- 6) SEANCE AVEC M. FRUND, VICE-RECTEUR DURABILITE ET CAMPUS 3

Accueil

La présidente souhaite la bienvenue à tout le monde.

1) Adoption du PV de la séance du 10 septembre 2013

Le PV de la séance Copers du 10 septembre 2013 est adopté.

2) Réforme du système de parking sur le campus

Gabriela rappelle les problèmes qui doivent être relevés s'agissant du nouveau **projet concernant le parking** :

- le devoir d'information de la communauté universitaire n'a pas été respecté (obligatoire dans un établissement public).
 - le processus décisionnel s'est fait sans consultation de certains acteurs, dont la Copers qui n'a pas du tout été sollicitée pour consultation.
- Quelles sont les questions à poser à M. Frund (dans le but de donner des informations claires et d'être associé au processus de réflexion et de décision) ?

A quoi sert cette étude, à quelle fin a-t-elle été demandée, quel est le problème en amont qui l'a rendue nécessaire et quel est le contexte du projet?

Quelle suite sera donnée après 2014 (Qu'est ce qui remplacera le macaron ?)

Quid du tarif : expliquer comment le temps de présence sera pris en compte au niveau du tarif ?

A quel moment intervient la destruction des informations ? → 6 mois ou 12 mois ?

Attention : nouvelle procédure depuis mars 2014 : veiller à ce que les acteurs soient informés et à ce que la CoPers soit associée à ce processus. La directive 0.11 (règlement du parking) : est-ce une base légale suffisante pour mettre en place le système de puce ?

La communication a été mal faite : le fait que c'est anonymisé n'est pas connu par le public.

3) Lettre envoyée aux doyens des différentes facultés

La CoPers souhaite savoir si les différentes facultés ont connaissance d'un problème entre le taux d'engagement à 80% et le travail réellement effectué (à 100%).

4) Suivi de la réforme de la CEPV

Nadine fait le point de la réunion de toutes les CoPers de l'Etat concernant le **suivi de la réforme CPEv**.

Il s'agit maintenant d'élire 30 grands électeurs → seront ensuite élus 4 membres du personnel au conseil d'administration. Il faudra présenter de bons candidats UNIL, au sein et en dehors de la CoPers. Ils iront rejoindre d'autres candidats sur une liste commune inter-Copers qui tentera d'obtenir plusieurs des 30 sièges, par ailleurs très convoités par les trois syndicats SUD, SSP, FSF.

5) Point de Gabriela concernant une chercheuse péruvienne

Nos chercheurs en possession d'un **permis de séjour (B étudiant)** qui doit être renouvelé fin septembre ne peuvent momentanément plus sortir de Suisse, même pour un colloque à l'étranger. Une collègue lui demande si on ne peut pas intervenir pour avoir une **procédure accélérée** car a contacté les RH mais le bureau cantonal de la population étrangère traîne → Gabriela se propose d'écrire une lettre, pour contact éventuel avec l'EPFL, afin de faciliter les renouvellements de permis B pour nos doctorants notamment. Christine se propose de contacter une connaissance à l'EPFL pour voir ce qu'il en est.

6) Séance avec M. Frund, vice-recteur durabilité et campus

Il commence par la situation actuelle : manque de places de park → il faut gérer cette situation (trop de demandeurs par rapport aux offres de park). On ne va pas construire de nouvelles places.

Question : pourquoi on ne construit pas plus de places ?

Réponse : l'Etat de Vaud ne nous donne pas l'argent à cet effet. L'argent de l'université ne peut pas non plus être dépensé pour cela.

Il faut gérer et une des hypothèses est de dire : on introduit un système selon lequel seuls les étudiants qui n'ont pas d'accès aux TP à proximité de leur domicile peuvent avoir droit à une place de parc (300 réservées aux étudiants sur 1500 à disposition) + autre décision de la direction : on refuse de gérer les places de parc pour les collaborateurs de la même façon que ce que l'on fait pour les étudiants mais il faut diminuer la pression, d'où la question du prix (on n'est pas concurrentiel, on crée des flux de voiture car on est trop bon marché : 15CHF/mois, c'est-à-dire trois fois moins pour une place équivalente ailleurs) → les prix vont augmenter, on va passer de 15 à 60CHF. Aujourd'hui : 162CHF/année pour autant d'usage que l'on veut → inéquitable entre ceux qui sont à temps partiel et ceux qui travaillent à temps plein → payer proportionnellement à l'usage ? Cela pourrait prendre la forme d'une taxe administrative de permission de

parking + paiement au prorata de notre usage → pour mettre cela en place, il faut faire une étude.

L'idée est de travailler sur tous les usagers, tant ceux qui viennent en voiture que ceux qui viennent en TP. Pour ces derniers, et pour autant qu'ils aient plus de 25 ans, il faudrait les faire bénéficier de prix privilégiés → de quel ordre ? A étudier...

Question : Peut-on agir sur les TL ?

Réponse : les TL relèvent des communes et un peu du canton. Pb : toutes les communes ne sont pas partantes pour améliorer les flux car cela coûte cher.

Conscience de la saturation du M1 (pendant 20 minutes vers 8h, un peu moins le soir) mais pb il n'y a pas d'autre rame !!! Les rames seront doubles dès que possible (elles sont en construction).

Une membre relance la question de la protection des données : les gens ont l'impression d'être surveillés.

Réponse : Il y a des lois qui interdisent l'utilisation des données récoltées donc faux problème. Le vice-recteur reconnaît le défaut éventuel de communication. Mentionne le service UNISEP (021/692 25 70) : faq sur la puce RFID qui répond à plus de 15 questions. Selon la CoPers, difficile à trouver sur le site d'Unibat. Il s'agit d'une puce passive, elle n'émet rien, elle ne contient qu'un numéro d'identifiant, univoque (= si quelqu'un de non autorisé scannait cette puce il n'en tirerait qu'un numéro dont il ne pourrait rien faire, seules les personnes habilitées peuvent en tirer des informations mais anonymisées, info = numéro postal et statut de la personne concernée (étudiant, personnel, temps partiel ou complet), pas la faculté, pas le nom de la personne.

Question : quid du macaron ?

Réponse : A terme plus besoin de macaron, seulement la puce. Au plus tôt cela sera mis en place pour septembre 2014.

Question : quid de l'information de l'état d'avancement de l'étude aux usagers ?

Réponse : pas d'information agendée. Une info dans L'Uniscope a déjà eu lieu et les résultats de l'étude seront communiqués vraisemblablement par ce biais.

Cf. Meillard Julien peut venir commenter les résultats devant la CoPers.

Question : serait-il possible d'associer un membre de la CoPers au processus décisionnel s'agissant des mesures effectives à prendre ?

Réponse : oui c'est possible, un comité devrait être mis en place à cet effet, donc possible d'y intégrer un membre Copers. A suivre !

Question : quand les données seront-elles détruites ?

Février 2014, cad à la fin de la récolte.

Question : Augmentation du tarif prévue pour ?

La rentrée 2014

Question : Il faudrait préparer le personnel à cette augmentation → prévoir une campagne d'information

Réponse : Normalement tous les usagers automobilistes ont été informés via mail.

Agenda des prochaines séances :

- Séance Copers le mardi 12 novembre à Géopolis.
- La séance avec la Direction aura lieu **le lundi 18 novembre 2013, de 14h00 à 15h30 à la salle Herbette.**
- Séance Copers le **mardi 17 décembre à 11h15.**

La séance est levée à 13h00.